

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

Séance du 30 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Aix-Villemaur-Pâlis s'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AIX-EN-OTHE, **après convocation légale en date du 24 mai 2023**, sous la présidence de **Monsieur Roland Broquet, Maire**,

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 15
Représentés : 06
Votants : 21

Étaient présents : Mmes et MM Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Christie DEZERT, Philippe GOFFART, Edith L'HOSTE, Sophie MASSIASSE, Bernard SADY, Agnès RAGOT, Gérard TRUTAT,

Absents ayant donné procuration : Mme Claire ADAM (*pouvoir à M. Bernard. SADY*), Mme Emeline DE BRUIN (*pouvoir à Mme Christie DEZERT*), M. Florent GAUROIS (*pouvoir à M. Gérard TRUTAT*), Mme Sabrina GUYON (*pouvoir à M. Romain ARNAUD*), Mme Estelle MIGNOT (*pouvoir à M. Emilien BIGNON*) et Mme Sylvie VELUT (*pouvoir à Mme Séverine BROQUET*),

Absents : M. Johann DE BRUIN, Mme Eléonore De FRESCHVILLE, Mme Anne-Lise DURAND, M. Julien GOFFART, M. Claude LAPIERRE, M. Pierre MARCHAL, M. Alain NOUGARET et M. Pascal RANC.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MASSIASSE

Délibération n°

2023_D_040

Objet de la délibération : Enfance Jeunesse

Tarifs journaliers de la pause méridienne 2023-2024

Monsieur le Maire

↳ **Informe** qu'en raison de l'accroissement des charges liées au fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires et de la restauration scolaire, une revalorisation des tarifs journaliers de l'accueil méridien pour 2023/2024 est nécessaire :

↳ **Propose** de revaloriser les tarifs de 5% pour la pause méridienne, à compter du **1er septembre 2023** ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023_D_016 du 30 mars 2023 actant le débat d'orientation budgétaires 2023,

Vu la délibération n° DE_22_111_ portant sur revalorisation des tarifs de l'accueil méridien

Vu la Commission Scolaire Enfance Jeunesse du 23 mai 2023,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à **5** voix contre, 0 Abstention et **16** voix Pour :

- **ACCEPTE** la revalorisation des tarifs journaliers de la pause méridienne 2023-2024, à compter du **1er septembre 2023**, comme suit :

Tarifs Pause méridienne		
	Enfants rattachés aux écoles d'Aix-Villemaur- Pâlis	Enfants communes extérieures sans dérogation
Quotient de 0 à 300	2,29 €	5,68 €
Quotient de 301 à 500	2,51 €	
Quotient de 501 à 700	2,86 €	
Quotient de 701 à 900	3,44 €	
Quotient de 901 à 1100	3,74 €	
Quotient supérieur à 1101	4,02 €	
Sans justificatif ou non-inscrit	6,55 €	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

